

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 octobre 2024**

**PRESENTS :**

**Président :** *Antoine MARTINEZ*

**Secrétaire :** *Claude VASSEUR*

*Nicolas HERNANDEZ, Philippe LAGARDE, Sylviane GUILLEM, Josette AILLOUD, , Maud CHEVALIER, , Capucine RODRIGUEZ, Laurent HANDCHUMACHER, Anne PEREZ , Cédric LAVABRE*

**Excusée : Néant**

**Absente :** *Carine CADILLAC, Laetitia KLEKEINS, Sandra HEINRICH, Amandine RIOU*

**Quorum à 8 :11 Présents**

**1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05/09/2024.**

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**2) Décision Modificative n° 1**

Lors du budget prévisionnel 2024, deux subventions n'ont pas été prévues : celle pour Vacances Evasion (centre aéré) de 3 320 € et celle pour Soca Cruz (sécurité pour la fête) de 2 352 €. Ces dépenses sont à comptabiliser en fonctionnement au compte 65748 du chapitre 65, c'est un chapitre où l'on ne peut pas virer les crédits d'un chapitre à l'autre sans une décision modificative du Conseil municipal.

Or en recettes de fonctionnement, au compte 73123 :

Taxe communale additionnelle aux droits de mutation, nous avons perçu 7 070 € de plus que ce que nous avions prévu.

Il est proposé de faire une DM du compte 73123 au compte 65748, ce qui permettra de payer les dépenses citées ci-dessus.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **3) Réfection de la place de l'église – demande de subventions 2025**

Il s'agit principalement d'une demande de fond de concours à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup en 2025. Pour cela, il faut approuver la deuxième tranche du projet de réfection de la place de l'église, et autoriser le maire, à faire les demandes de subvention pour l'année 2025.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **4) Désaffectation et déclassement d'un chemin communal**

Il est proposé de constater la désaffectation du chemin des champs noirs et de le déclasser du domaine public communal (en cours de numérotation) afin de pouvoir le céder.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **5) Echange foncier**

Il est proposé de céder à GGL Aménagement l'ancien chemin des champs noirs désaffecté et déclassé du domaine public (en cours de numérotation) d'une

contenance d'environ 678 m<sup>2</sup>.

En échange GGL Aménagement s'engage à céder à la commune les parcelles A 79p et A80 d'une contenance d'environ 8 850 m<sup>2</sup>.

Cet échange sera conclu sans soulte.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## **6) Acquisition foncière**

Afin de constituer une réserve foncière pour un cimetière nouveau, il est proposé d'acquérir de GGL Aménagement les parcelles A 78p-77p-76p-81 et 87p d'une contenance d'environ 32 021 m<sup>2</sup> au prix de 30 000 €.

## **7) Suppression d'emplacements réservés**

Il est proposé de supprimer les emplacements réservés inscrits au PLU repérés par les numéros 2a – 3 – 4 – 6 et 17.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## **8) Détermination des taux pour les avancements de grade**

2 agents municipaux bénéficient d'un avancement de grade au grade d'adjoint technique principal 2e classe. Il faut donc fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade d'adjoint technique principal 2e classe, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Il est proposé le taux de 100%

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## 9) Modification du tableau des effectifs

Compte tenu de cet avancement, les 2 postes d'adjoints techniques principal 2e classe ont été créés précédemment mais il faut supprimer les anciens postes d'adjoints techniques pour Florent Malmejean et Ludovic Roussel, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Emplois permanents		Avant modification	Après modification
<b>Titulaires</b>		<b>11</b>	<b>11</b>
Adjoint technique	Florent - Ludo	2	0
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> cl	Florent - Ludo - Floriane	1	3
Adjoint technique TNC 80	Corine	0	1
Adjoint technique TNC 85,71	Corine - Sandy	2	1
Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> cl	Nicolas	1	1
ATSEM principal 2 <sup>e</sup> cl	Virginie - Elodie	2	2
ATSEM principal 1 <sup>e</sup> cl TNC 85.71%	Brigitte	1	1
Adjoint administratif principale 2 <sup>o</sup> cl	Hélène	1	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> cl	Nathalie	1	1

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## 10) Garantie prévoyance pour les agents

Au 1er janvier 2025 les collectivités ont obligation de proposer une garantie prévoyance aux agents, visant le maintien du salaire, en complément du demi traitement pour les congés maladie au-delà de 90 jours et couvrant également l'invalidité.

Il faut décider d'une couverture à 90% ou 95% pour tous les agents et ensuite du montant de la participation de la collectivité pour les agents qui adhéreront au contrat collectif proposé par le CDG34.

Il est proposé une couverture à 90% avec une participation de la commune de 14 € pour tous les agents titulaires et contractuels de droit public.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **11) Validation du règlement du périscolaire 2024-2025**

Il s'agit d'approuver les modifications apportées au règlement du périscolaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **12) Détermination des Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAENR)**

Le Conseil municipal doit proposer des zones de production d'énergie renouvelable dans la commune. Il est proposé pour ce qui concerne le photovoltaïque :

- Les services techniques
- Le terrain de boules
- L'école
- La salle Claude Saumade

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **13) Nomination de la rue du lotissement à l'entrée du village**

Il est proposé "impasse Quintillus"

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Le maire**

**Le secrétaire**